

EP Campus Condorcet

Délibérations du Conseil d'administration n° 11 du 10 septembre 2019

Réuni au siège de l'EPCC 8, Cours des Humanités 93322 Aubervilliers cedex à 9h30

Délibération n° 2019-29 portant autorisation de signer la convention d'occupation temporaires d'espaces de travail au sein de l'Hôtel à Projets entre l'EHESS et l'EPCC pour l'accueil d'enseignants de langues ;

Membres du Conseil d'administration : 36
Membres présents et représentés au début de la séance : 26

Délibération n°2019- 29 du Conseil d'administration.

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu le projet de convention d'occupation temporaire d'espaces de travail au sein de l'Hôtel à Projets entre l'EHESS et l'EPCC, pour l'accueil d'enseignants de langues ;
Sur proposition du Président,

A l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le Conseil d'administration autorise le Président de l'EPCC à signer la convention d'occupation temporaire d'espaces de travail avec l'EHESS, cette occupation étant accordée à titre gratuit.

Abstention : 0

Votes pour : 26

Votes contre : 0


Affichage le 11/09/2019

Publication le 11/09/2019

Transmission au contrôle de légalité le 19/09/2019

Délibération certifiée exécutoire le 04/10/2019

Le Président du conseil d'administration



Jean-Marc BONNISSEAU